

COMMUNE DE BLESMES

02400 BLESMES

Tel : 03.23.83.13.05

Accompagnatrice Mme PRELAT Sophie

07.68.80.96.00

REGLEMENT INTERIEUR DU CAR

*** La ceinture de sécurité est OBLIGATOIRE**

- **Je reste calme sous le préau, tout au long du trajet (du préau à Blesmes)**
- **Le goûter, je le prends à la maison ou à l'école**
- **Je parle à voix basse pour ne pas déranger le conducteur**
- **Je reste assis à ma place du début à la fin du trajet**
- **Je pose mon cartable à mes pieds**
- **Je respecte ce que l'accompagnatrice me dit.**
- **Je n'oublis pas mes affaires dans le bus**

Ce règlement n'a pour but que d'améliorer et de préserver la sécurité des enfants et des adultes. (Conducteur et Accompagnatrice).

Signature de l'élève

Signature des parents